

# Le droit de *savoir*

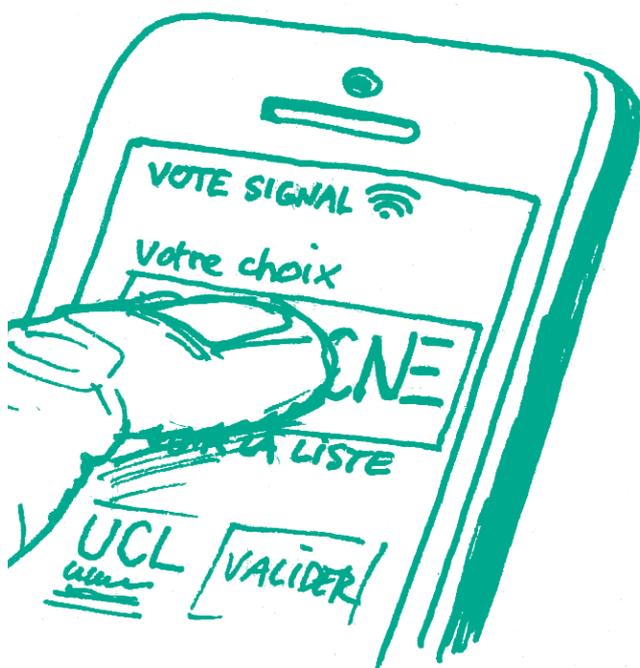


PB-PP | B-000613  
BELGIE(N) - BELGIQUE

## Sommaire

- 2-5 La délégation syndicale
- 6-8 Le conseil d'entreprise
- 9-11 Le comité pour la prévention et la protection au travail
- 12 Du 10 au 20 mai, l'UTE vote 3 !

## JE LIS ET PUIS J'ÉLIS



Le *Youcl mag* de mars 2016 consacre deux pleines pages aux prochaines élections sociales et syndicales. Les représentants de nos autorités universitaires y mettent en évidence les vertus du dialogue social, notamment à travers les organes de négociation et de concertation que sont la délégation syndicale, le conseil d'entreprise et le comité pour la prévention et la protection au travail.

Comment ne pas être d'accord avec le constat selon lequel ces instances développent une véritable démocratie interne de l'université indispensable à la vitalité de celle-ci ?

Si la vitalité se caractérise par une activité intense et dynamique, elle peut aussi signifier plus fondamentalement l'ensemble des conditions requises pour qu'une grande institution comme l'UCL puisse bien fonctionner. Remplir adéquatement ces conditions est un défi permanent qui relève de la responsabilité de l'employeur comme de celle des représentants du personnel. Ces derniers ne peuvent cependant jouer pleinement leur rôle que s'ils disposent de toute l'information qui leur revient et peuvent négocier sur les

*questions qui concernent les statuts et les conditions de travail du personnel en dehors de tout argument d'autorité ou de toute posture unilatérale arbitraire.*

C'est aussi pourquoi, dans la convention collective organisant le statut de la délégation syndicale du personnel de l'UCL, les autorités et la délégation syndicale ont convenu « de mettre en œuvre en toute circonstance un esprit de justice, d'équité et de conciliation » dans l'objectif de développer la démocratie sociale au sein de l'Université.

Voter aux élections sociales et syndicales procède également de cet élan vital qui, pour animer la collectivité, passe d'abord par ce minimum d'implication individuelle. Les pages qui suivent vous livrent tout ce qu'il faut savoir avant de prendre part au scrutin du 10 au 20 mai prochains. Soyez donc toutes et tous invité(e)s à lire attentivement ce numéro spécial du *Droit de Savoir* : lisez et puis élesez !



# LA DÉLÉGATION SYNDICALE : SES MISSIONS ET NOS PRIORITÉS FUTURES



Il existe à l'UCL une délégation syndicale unifiée (toutes catégories de personnel confondues), qui est élue tous les 4 ans, selon le même calendrier que celui des élections sociales. Cette délégation est composée de 30 délégués effectifs. Elle compte un même nombre de délégués suppléants.

Dans la convention collective de travail qui organise le statut de la délégation syndicale à l'UCL, l'article 1 précise que l'Université reconnaît à tous les membres de son personnel le droit de se faire représenter auprès d'elle par la délégation syndicale.

L'université est un lieu particulier en tant qu'institution de service public d'enseignement et de recherche ; c'est aussi un lieu de travail qui regroupe différentes catégories de personnel. Comme membres du personnel et comme délégués du personnel, les délégués syndicaux partagent les valeurs de l'Université lorsque celles-ci sont la diffusion et le partage des connaissances, la communication, la créativité, la citoyenneté, l'esprit critique, etc. La délégation syndicale souhaite faire de l'université un cadre de travail où démocratie, solidarité, justice sociale et progrès sont l'affaire de tous.

Les délégué(e)s peuvent prendre en charge des situations individuelles, conseiller et accompagner les membres du personnel dans diverses démarches liées à la vie professionnelle, exprimer et défendre les intérêts collectifs et individuels auprès des autorités de l'UCL, du F.R.S.-FNRS, des employeurs des entités périphériques ou des pouvoirs publics.

*Tout ce qui touche au statut et aux conditions de travail ne vient pas du hasard, c'est le résultat des relations sociales et des conventions collectives et ce qui acquis l'est pour tous!*

### A quoi sert une délégation syndicale ?

- à dire à la Direction ce que le personnel n'ose pas dire tout seul ;

- à aider à résister aux fractions de la ligne hiérarchique qui font un mauvais usage de leur autorité ;
- à conseiller le personnel ;
- à coordonner les demandes du personnel à l'égard de la Direction et des Pouvoirs publics ;
- à ordonner ces demandes, en sériant l'essentiel et l'accessoire ; le prioritaire et ce qui l'est moins.
- à faire respecter les équilibres nécessaires entre l'« économique » (coûts) et le social (qualité de la vie professionnelle et la justice sociale).

La délégation syndicale de l'UCL a aussi un rôle de mémoire collective.

### Quelques orientations de la CNE-UCL parmi d'autres :

- supprimer les inégalités ;
- mettre fin aux incohérences des statuts administratifs des membres du personnel ;
- garantir un emploi stable et de qualité ;
- améliorer la qualité de la vie professionnelle ;
- rendre la gouvernance des universités et du F.R.S.-FNRS plus démocratique ;
- faire vivre la concertation et le dialogue social.

### Quelques axes de travail que la délégation syndicale souhaite porter dans les années à venir :

- Des conventions collectives de travail devront être élaborées pour tous les membres du personnel afin que chacun bénéficie d'un cadre juridique clair et négocié qui réponde aux enjeux actuels de son travail. La priorité sera donnée cette année à la CCT concernant le personnel scientifique, celle destinée au personnel académique suivra et enfin la CCT pour le personnel administratif et technique qui existe déjà, devra être revue ;
- négocier un fonds de solidarité interne pour le personnel sur ressources extérieures et abandon de la pratique du préavis conservatoire ;
- négocier une annexe au règlement de travail sur les procédures (et les recours) lors de sanctions disciplinaires ;
- augmenter l'emploi et négocier une occupation du cadre optimale ;
- négocier une véritable politique de mutation ;
- augmenter le nombre de jours de congés ;
- aménager les fins de carrière.



### Vos candidats CNE se présentent aux élections sociales pour :

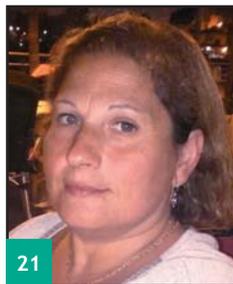
Défendre le respect de la personne et de ses droits ; soutenir la reconnaissance ; améliorer le statut du personnel scientifique et le parcours doctoral ; participer au secteur CNE des universités de la FWB ; faire prendre conscience de l'importance de la solidarité dans le travail ; (etc, etc)...



Les candidates  
et candidats  
de la liste  
CNE-CSC  
à la délégation  
syndicale du  
personnel de  
l'UCL

1	Laurent	FRANCIS	PAC	EPL/ELEN	LLN
2	Nathalie	KRUYTS	PAT	LLL/IPM	LLN
3	Xavier	ROUSSEAU	FNRS/PAC	FIAL/INCA	LLN
4	Sylvie	MALLENTJER	PAT	ADEF	LLN
5	Valérie	DUPONT	PAT	AEMS	MONS
6	Patricia	VANDAMME	PAT	ESPO	LLN
7	Pierre	BAUDEWYNS	PAC	ESPO/SPLE	LLN
8	Carole	MICHAUX	PAT	ELIM	LLN
9	Stéphane	DECONINCK	PAT	ELIB/ELIM	LLN
10	Marie-Clotilde	ROOSE	PAC	LOCI	TOURNAI
11	Jean-Paul	COUTELIER	FNRS/PAC	DDUV	WOLUWE
12	Fanny	SIMON	PAT	AIDE	LLN
13	Paul	LEBRUN	PAT	GTPL	LLN
14	Marina	RIAPOLOVA	PS	FIAL/TI	LLN
15	Olivier	MALAY	PS	IACS	LLN
16	Christine	DEWAELE	PAT	AREC	LLN
17	Carlos	REFFERS MAZA	PAT	BISP	LLN
18	Nancy	CLAUDE	PAT	LOGE	LLN
19	Françoise	VAN HAEPEREN	PAC	FIAL/INCAL	LLN
20	François	HUAUX	FNRS/PAC	IREC/LTAP	WOLUWE

Suite de la liste ⇨



21	Natacha	FIRENZE	PAT	ELIA/DESY	LLN
22	Hervé	POURTOIS	PAC	FIAL/ISP	LLN
23	Taieb	MASSAOUDI	PAT	ANIM	WOLUWE
24	Philippe	LEFEVRE	PAC	EPL/INMA	LLN
25	Charlotte	MBELU-MUKWANGA	PAT	ADFI	LLN
26	Yves	HERGOT	PAT	ASS/ATEL	WOLUWE
27	David	VANDEBURGH	PAC	LOCI	LLN
28	Philippe	LEVÊQUE	PS	LDRI	WOLUWE
29	Marianne	GERMEN	PAT	SRU	WOLUWE
30	Pierre	TILLY	PAC	TRAV/CIRTES	LLN
31	Christine	FOCANT	PAT	SERP	WOLUWE
32	Giuseppe	CASTRONOVO	PAT	GTPH	MONS
33	Arnd	AMAND	PS	LOCI	TOURNAI
34	Thierry	ROLAND	PAT	BISP	LLN
35	Denis	DOCHAIN	PAC	EPL/INMA	LLN
36	Mustapha	LHADDAD	PAT	GTPW	WOLUWE
37	Michèle	GOSELIN	PAT	PLACET asbl	LLN
38	Thierry	WALOT	PAT	ELIA	LLN
39	Ghislaine	DECLÈVE	PAT	BSS	WOLUWE
40	Abdelmounaim	ERRACHID	PAT	ISV	LLN



41	Pascal	FRISQUE	PAT	SGSI	LLN
42	Marie-Thérèse	COENEN	PAT	FOPES	LLN
43	Astrid	LEDUC	PAT	MEMA	LLN
44	Giovanna	GISELLU	PAT	GTPW	WOLUWE
45	Michel	VAN DER KELEN	PAT	SGSI	LLN
46	Rachid	EL KADDOURI	PAT	IONS	WOLUWE
47	Pierre	GREGA	PAC	ESPO	MONS
48	Boris	MAROUTAEFF	PAT	SGSI	LLN
49	Isabelle	HENNAU	PAT	IMMC	LLN
50	Marie-Paule	KESTEMONT	PAC	ILSM	LLN
51	Corinne	MARCHAL	PAT	SERP	LLN
52	Nadine	FRASELLE	PAT	IPSY	LLN
53	Alain	NINANE	PAT	SGSI	LLN
54	Valérie	DELPORTE	PAT	ADAE	LLN
55	Thierry	GROSBOIS	PAT	AIDE/DESY	LLN
56	Catherine	DELBAR	PAT	DESY	LLN
57	Jacques	GILLARDIN	PAT	PSP/FOPA	LLN
58	Catherine	LETOCART	PAT	DESY	LLN/MONS
59	Jacques	LAFFINEUR	PAT/PS	DRT	LLN
60	Agnès	NAMUROIS	PAT	DESY	LLN

Les candidates  
et candidats  
de la liste  
CNE-CSC  
à la délégation  
syndicale du  
personnel de  
l'UCL



# LE CONSEIL D'ENTREPRISE DE L'UCL EN 2016-2020

Le conseil d'entreprise est une instance essentielle de la concertation sociale qui participe à la démocratie au sein de l'UCL.

Il comprend une délégation de l'employeur et une délégation du personnel. Cette dernière se compose, selon la répartition des différentes catégories de personnel, d'une délégation des ouvriers, d'une délégation des employés, d'une délégation des cadres et d'une délégation des jeunes travailleurs (de moins de 25 ans).

A l'UCL, la notion de cadre est définie très largement car elle couvre tout le personnel scientifique, académique et AT de niveau 1.

Suite à l'aboutissement d'une négociation avec la délégation syndicale CNE, les ouvriers de l'UCL sont passés sous statut employé. Les membres du personnel qui ont encore le statut d'ouvrier travaillent au sein d'entités périphériques appartenant à l'unité technique d'exploitation (UTE). C'est le cas, par exemple, de l'asbl Innovation sociale et animation (ISA), des restaurants universitaires, de la crèche Pomme d'Happy...

Le conseil d'entreprise dispose d'un certain nombre de **compétences décisionnelles** pour l'UCL et les entités périphériques faisant partie de l'UTE dont: l'établissement et les modifications du règlement de travail; la fixation des fermetures collectives et



des jours de récupération des jours fériés; la désignation d'un réviseur d'entreprise,...

Par ailleurs, le conseil d'entreprise reçoit de **très nombreuses informations** de différentes instances: du Conseil d'administration, du Conseil académique, du pôle académique Louvain, du FNRS. Il est également informé de la législation concernant l'enseignement universitaire et la recherche, les comptes et budgets, les

modifications de structures et d'organisation, la formation du personnel, la mobilité, les statistiques d'emploi, la politique de genre, etc.

Sur l'ensemble de ces domaines, la délégation du personnel au **conseil d'entreprise remet des avis** qui sont écoutés avec attention de la part des autorités.

Les procès-verbaux approuvés du conseil d'entreprise sont accessibles à tout le personnel de l'UCL, après identification sur le site internet : [www.uclouvain.be/CE](http://www.uclouvain.be/CE) Le personnel des entités périphériques sera également en mesure de consulter les PV de cet organe via un mode opératoire qui sera défini en suivi des élections sociales.

Vous êtes appelés à voter pour des candidat.e.s de la catégorie de personnel à laquelle vous appartenez. C'est ce qui permettra de constituer une délégation qui vous représentera dans un esprit d'intérêt général. **VOTEZ !**



**Vos candidats CNE se présentent aux élections sociales pour :**  
Faire entendre la voix des membres du personnel; promouvoir l'égalité des chances Hommes/Femmes au sein de l'UCL; être le relais des membres du personnel des différents sites; porter la voix du personnel de l'UCL dans un souci de participation active au devenir de l'institution; (etc, etc)...



Les candidates et  
candidats de la  
liste CNE-CSC  
au CONSEIL  
D'ENTREPRISE



**COLLÈGE CADRES**

1	Ghislaine	DECLÈVE	PAT	BSS	WOLUWE
2	Laurent	FRANCIS	PAC	EPL/ELEN	LLN
3	Marie-Paule	KESTEMONT	PAC	ILSM/IACS	LLN
4	Olivier	DEL COURT	PAT	SGSI	LLN
5	Valérie	DUPONT	PAT	AEMS	MONS
6	Jean-Pierre	GERARD	PAT	TECO	LLN
7	Florine	MEUNIER	PS	ESPO/SPLÉ	MONS
8	Elie	PAU PORTE	PS	LOCI	TOURNAI
9	Carine	PELLET	PAT	ADRE	LLN
10	Thierry	GROSBOIS	PAT	AIDE/DESY	LLN
11	Patricia	VANDAMME	PAT	ESPO	LLN
12	Olivier	MALAY	PS	IACS	LLN
13	Geneviève	WEBER	PAT	PSP/FOPA	LLN
14	Philippe	CATOIRE	PAT	ADEF/CIO	LLN
15	Pierre	TILLY	PAC	TRAV/CIRTES	LLN
16	Annick	SONCK	M. Lang.	ILV	LLN
17	Philippe	LEVEQUE	PS	LDRI	WOLUWE
18	Pierre-Etienne	VANDAMME	PS/FNRS	ISP	LLN
19	Jean-Luc	DEPOTTE	Ch. Enc.	ESPO	MONS
20	Marie-Thérèse	COENEN	PAT	FOPES	LLN
21	Jean	DE MUNCK	PAC	ESPO/IACS	LLN
22	Catherine	LETOCART	PAT	DESY	LLN/MONS
23	Jean-Emile	CHARLIER	PAC	ESPO/PSP/IACS/IPSY	MONS
24	Agnès	NAMUROIS	PAT	DESY	LLN
25	Denis	DOCHAIN	PAC	EPL/INMA	LLN
26	Catherine	DELBAR	PAT	DESY	LLN

Suite de la liste ⇨



# Les candidates et candidats de la liste CNE-CSC au CONSEIL D'ENTREPRISE



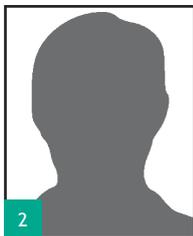
### COLLÈGE EMPLOYÉS

1	Charlotte	MBELU - MUKWANGA	PAT	ADFI	LLN
2	Fabienne	HORSTERMANS	PAT	FOPES	LLN
3	Christine	FOCANT	PAT	SERP	WOLUWE
4	Sophie	ALAIME	PAT	AIDE	LLN
5	Christine	DEWAELE	PAT	AREC	LLN
6	Valérie	DELPORTE	PAT	ADAE	LLN
7	Vinciane	DESNOECK	PAT	ADEF/SIC	LLN
8	Isabel	ALVAREZ DEL LLANO	PAT	PLACET asbl	LLN
9	Isabelle	HENNAU	PAT	IMMC	LLN
10	Michel	VAN DER KELEN	PAT	SGSI	LLN



### COLLÈGE JEUNES

1	Elisabeth	LAGASSE DE LOCHT	PS/FRIA	IACS	LLN
2	Simon	LEMAIRE	PS	ESPO	LLN



### COLLÈGE OUVRIERS

1	Christel	GRAUX	PAT	SRU	WOLUWE
2	Jonathan	SWINNEN	PAT	ISA asbl	LLN

# LE COMITÉ POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL 2016-2020

## MISSIONS

Le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) se préoccupe du bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail. Il a pour mission générale de proposer tous les moyens pour favoriser le bien-être des travailleurs et de contribuer activement à tout ce qui est entrepris dans ce but.



La notion de bien-être au travail recouvre les domaines suivants :

- 1) la sécurité au travail ;
- 2) la protection de la santé du travailleur au travail ;
- 3) les aspects psychosociaux au travail ;
- 4) l'ergonomie ;
- 5) l'hygiène au travail ;
- 6) l'embellissement des lieux de travail ;
- 7) les mesures prises par l'entreprise en matière d'environnement pour ce qui concerne leur influence sur les points 1) à 6)

Le CPPT veille à ce que la politique du bien-être définie par l'employeur réponde bien aux risques présents dans l'entreprise en couvrant l'ensemble des domaines cités ci-dessus et suit sa mise en application.

Il a notamment pour mission d'émettre des avis et de formuler des propositions sur le plan global de prévention et le plan d'action annuel, leurs modifications, leur exécution et leurs résultats. Il peut émettre un avis préalable sur tous les projets, mesures et moyens à mettre en œuvre qui peuvent avoir des conséquences sur le bien-être des travailleurs.

Le CPPT participe à la surveillance de la santé des travailleurs. Il collabore au dépistage de tous les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs, notamment lors des visites des lieux de travail, et contribue au choix des mesures qui s'attaqueront à leurs causes. Il remet des avis sur la liste des postes de sécurité et de vigilance, sur la liste des travailleurs soumis à la surveillance médicale, sur l'évaluation des risques liés à l'exposition des travailleurs à des agents cancérigènes et mutagènes, sur les mesures de prévention des risques psy-

chosociaux, sur la politique d'environnement menée par l'entreprise, etc.

Le comité est aussi chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les moyens de sensibilisation et de communication en matière de bien-être au travail en ce compris l'information et la formation des travailleurs de même que l'accueil des nouveaux engagés.

Tous les mois, le CPPT reçoit un rapport sur le fonctionnement du service interne de prévention et de protection au travail et sur les actions qu'il a menées. Le comité reçoit toutes les informations, les rapports, avis et documents concernant la santé et la sécurité au travail.

## PROJETS

Dans les prochaines années, le CPPT souhaite développer des projets concernant l'accueil des nouveaux engagés et la formation de la ligne hiérarchique pour sensibiliser le personnel en matière de bien-être au travail et de risques. Dans ce domaine, des podcasts de formation à l'attention des chefs de service sont en cours d'élaboration et un carnet d'accueil pour les nouveaux engagés sera réalisé. Par ailleurs, la campagne de communication du CPPT par voie d'affiches et de cartes postales se poursuivra.

Un autre point d'attention prioritaire est l'amélioration du **bien-être psychosocial**. Le personnel de l'UCL est en général très investi dans son travail et prêt à répondre à des exigences élevées. Mais malgré des compétences très pointues et beaucoup de motivation, il arrive fréquemment que le rythme exigé soit trop effréné, les attentes trop lourdes et l'isolement trop important, sans compter les perspectives de carrière parfois très peu rassurantes. Il est urgent de se pencher sur des moyens de lutter contre le stress et parfois le harcèlement qui touche de plus en plus de travailleurs. La cohésion d'équipe et le lien social doivent également être soutenus de même que les activités de détente.

La **surveillance de la santé** des travailleurs soumis à des risques particuliers fera l'objet d'une vigilance accrue afin de s'assurer que la législation est entièrement respectée dans cette matière.

La mise en œuvre de la nouvelle législation en matière de **prévention des risques d'incendie** ainsi que le développement du plan interne d'urgence sur tous les sites sont deux priorités pour les prochains mois et les prochaines années de même que la mise en place d'une **procédure d'analyse de risques** lors de tout achat ou fabrication de machines, en particulier pour les **prototypes** « faits maison ».

L'université veut s'inscrire dans une dynamique de développement durable et dans ce domaine également le CPPT peut avoir un rôle à jouer, notamment dans la protection de l'environnement et de la santé des travailleurs en particulier par l'embellissement et l'aménagement des lieux de travail. Ce domaine intéresse particulièrement des membres du CPPT qui souhaitent contribuer de la sorte à un meilleur environnement pour tous.

## Vos candidats CNE se présentent aux élections sociales pour :

Améliorer le bien-être au travail ; veiller au respect des conditions de travail ; participer à la réflexion sur le bien-être au travail et à la charge psycho-sociale ; contribuer à la mise en place d'initiatives durables dans les pratiques quotidiennes au travail ; contribuer à une approche « communauté universitaire » intégrant le personnel et les étudiants ; (etc, etc)...



Les candidates et candidats de la liste CNE-CSC  
 au COMITÉ POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL  
**BRUXELLES - LLN**



**COLLÈGE EMPLOYÉS**

1	Ruth	KALF	PAT	BST	LLN
2	Alain	NINANE	PAT	SGSI	LLN
3	Gentiane	VANDEN NOORTGATE	PAT	MUSEE	LLN
4	Bouazza	ES SAADI	PAT	LDRI	WOLUWE
5	Marianne	GERMEN	PAT	SRU	LLN
6	Thierry	WALOT	PAT	ELIA	LLN
7	Anne-Marie	PESSLEUX	PAT	CORE	LLN
8	Yves	HERGOT	PAT	ASS/ATEL	WOLUWE
9	Joseph	NADER	PAT	ISV	LLN
10	François	WIELANT	PAT	INMA	LLN



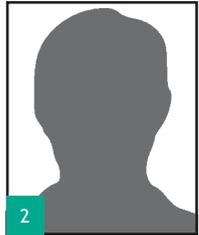
11	Fanny	SIMON	PAT	AIDE	LLN
12	Francis	HEERMAN	PAT	GPEX	LLN
13	Giovanna	GISELLU	PAT	GTPW	WOLUWE
14	Natacha	FIRENZE	PAT	ELIA/DESY	LLN
15	Marc	MIGON	PAT	ELIA	LLN
16	Geneviève	WEBER	PAT	PSP/FOPA	LLN
17	Sophie	RENARD	PAT	INGI	LLN
18	Taieb	MASSAOUDI	PAT	ANIM	WOLUWE
19	Denis	DOCHAIN	PAC	EPL/INMA	LLN
20	Paul	LEBRUN	PAT	GTPL	LLN
21	Thierry	ROLAND	PAT	BISP	LLN
22	Isabelle	GROESSENS	PAT	AIDE	LLN
23	Nadine	FRASELLE	PAT	IPSY	LLN
24	Abdelmounaim	ERRACHID	PAT	ISV	LLN
25	Astrid	LEDUC	PAT	IMMC	LLN
26	Pascal	FRISQUE	PAT	SGSI	LLN
27	Ghislaine	DECLÈVE	PAT	BSS	WOLUWE
28	Jean-Pascal	VAN YPERSELE DE STRIHOU	PAC	ELIC	LLN
29	Catherine	DELBAR	PAT	DESY	LLN
30	Agnès	NAMUROIS	PAT	DESY	LLN
31	Pascale	STEYNS	PAT	RHUM/FORM	LLN
32	Catherine	LETOCART	PAT	DESY	LLN/MONS

**CPPT  
JEUNES  
BXL -  
LLN**



1 Mathieu MAHILLON  
PS/FRIA LIM LLN

**CPPT OUVRIERS  
BXL - LLN**



1 Catherine URBAIN  
PAT SRU LLN  
2 Christian DZIENISZ  
PAT ISA asbl LLN

**3 Notre boulot,  
défendre le vôtre**

**Les candidates et candidats  
de la liste CNE-CSC  
au COMITÉ POUR  
LA PRÉVENTION ET  
LA PROTECTION AU TRAVAIL  
HAINAUT**

**COLLÈGE EMPLOYÉS**

1	Rosine	TESTA	PAT	AEMS	MONS
2	Chloé	SALEMBIER	PS	LOCI	TOURNAI
3	Jean-Philippe	VANDAMME	PAT	SIHN	MONS
4	Zoé	DECLERCQ	PS	LOCI	TOURNAI
5	Sandrine	DELHAYE	PAT	ADRE	MONS
6	Catherine	LETOCART	PAT	DESY	LLN/MONS
7	Aurélie	LEJEUNE	PAT	AEMS	MONS
8	Giuseppe	CASTRONOVO	PAT	GTPH	MONS
9	Elisabeth	HACHEZ	PAT	AEMS	MONS
10	Elie	PAUपोर्टÉ	PS	LOCI	TOURNAI
11	Magaly	DUQUESNE	PAT	AEMS	MONS
12	Pierre	TILLY	PAC	TRAV	LLN/MONS



## DU 10 AU 20 MAI, L'UTE VOTE 3 !

■ Les membres du personnel de l'UCL multisite ainsi que les membres des entités périphériques faisant partie de l'Unité Technique d'Exploitation de l'UCL (UTE) éliront leurs représentants au Conseil d'entreprise (CE), au Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et à la Délégation syndicale (DS) pour les années 2016 à 2020. Les représentants du personnel au CE, au CPPT et en délégation syndicale sont élus pour un mandat de 4 ans.

■ L'UTE englobe l'UCL, l'Université des Aînés, le Certech, l'Aula Magna, l'INE-SU, le Placet, Louvain Coopération, l'ICP, les Restaurants universitaires, So-partec, Univers Santé, la crèche Pomme d'Happy, l'asbl Innovation sociale et animation, Louvain Médical, la safs UCL Patrimoine, le Musée art/présent/pas-sé.

■ En mai 2016, le personnel de l'UCL et celui des entités périphériques éliront donc :

- les représentants du personnel au Conseil d'entreprise (un seul CE pour tous les sites);
- les représentants du personnel au Comité de Prévention et de Protection au Travail du Hainaut (Mons - Tournai - Charleroi);
- les représentants du personnel au Comité de Prévention et de Protection au Travail de LLN et Bruxelles (Woluwé et LOCI Bxl);
- les délégués syndicaux de tous les sites et pour la plupart des entités périphériques.

■ La période de vote électronique s'étend du mardi 10 mai au vendredi 20 mai 2016 à 12 heures.

■ le 2 mai, chaque électeur recevra une lettre. Cet envoi, à l'initiative de SPER, se fera par courrier interne, sauf pour

les APH, les malades de longue durée, les jobistes, les personnes en congé de maternité, en crédit-temps complet, en congé sabbatique, etc, qui eux recevront ce courrier à leur domicile.

■ Le 10 mai, chaque électeur recevra, sur l'adresse @uclouvain.be dont il dispose déjà ou qui a été créée pour lui ou sur l'adresse avec laquelle son employeur correspond usuellement avec lui, un courrier électronique contenant un lien vers l'outil de vote. En cliquant sur ce lien, chacun activera l'accusé de réception de ce message, indispensable pour s'assurer de ce que chaque électeur a bien été mis en mesure de participer au vote. Un rappel sera adressé, le 17 mai, aux électeurs qui n'auraient pas accusé réception du premier message.

### ■ Comment voter valablement ?

On ne peut voter valablement qu'en faveur d'une seule liste:

- soit on vote en tête de liste, si on adhère à l'ordre de présentation des candidats,
- soit on vote pour un ou plusieurs candidats d'une même liste.

C'est ce dernier vote qui est le plus ciblé et qui vous permettra de désigner

les personnes que vous désirez voir siéger.

Pour que ce vote nominatif soit valable, on ne peut émettre plus de choix qu'il n'y a de mandats effectifs dans l'organe concerné (voir tableau ci-après).

Le vote blanc indique que l'électeur ne choisit ni une liste, ni un.e candidat.e; Voter blanc, c'est renoncer à sa capacité de peser sur des choix démocratiques!

■ Il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur, professionnel ou privé. Tout le personnel de l'UTE n'a pas la chance d'avoir un ordinateur attribué (dans les laboratoires, dans le service de gestion des espaces extérieurs, les restaurants, pour ne citer qu'eux). Les électeurs qui ne disposeraient pas d'un accès à un ordinateur pourront interpellier leur chef de service. Il sera aussi possible d'utiliser un ordinateur mis à leur disposition aux endroits dont la liste est reprise à l'adresse suivante : <http://www.uclouvain.be/elections-sociales.html>

■ Le nombre de mandats effectifs à pourvoir par instance :

MANDATS	Conseil d'entreprise	CPPT Hainaut	CPPT Bruxelles Brabant wallon	Délégation syndicale
Cadres	13	6	16	30
Employés	5			
Jeunes	3	0	3	
Ouvriers	1	0	1	
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>30</b>

### Attention, ne pas confondre :

**CNE** : Centrale Nationale des Employés. C'est une centrale de la CSC. C'est nous !

**CNC** : Confédération nationale des Cadres. C'est une organisation représentant les cadres, uniquement présente au Conseil d'entreprise, et ne faisant pas partie d'une organisation syndicale. Ce n'est pas nous !



Le Droit de Savoir est une publication de la délégation CNE (Centrale nationale des employés) du personnel de l'Université Catholique de Louvain.

#### Contacts

##### CNE-UCL à LLN

Bâtiment Kellner - Local D-113 - Bte L07.06.01  
Croix du Sud, 3 - Parking 20  
1348 Louvain-La-Neuve  
Tél. : 010 47 26 02 - Fax : 010 47 25 76

##### CNE-UCL à Woluwé

Centre Faculté - Niveau - 1  
Venelle de l'Oiseau Bleu - 1200 Bruxelles  
Tél. : 02 764 50 99

##### CNE-UCL à Mons

Bâtiment B, 2<sup>e</sup> étage, local B216  
Chaussée de Binche, 151 - 7000 Mons  
Tél. : 065 32 32 40

#### Courriels

agnes.namurois@uclouvain.be  
catherine.delbar@uclouvain.be  
thierry.grosbois@uclouvain.be  
catherine.letocart@uclouvain.be

#### Rédaction

Les articles émanent soit d'un collectif composé de membres de la délégation CNE-UCL, soit d'initiatives personnelles de membres de la communauté universitaire que le collectif décide de publier. Ces articles sont, en général, publiés sans individualisation de son ou de ses auteur(s).

#### Tirage

7.500 exemplaires imprimés sur papier recyclé, écologique et responsable portant le label Cyclus Print, 130g/m<sup>2</sup>. La version électronique du *Droit de Savoir* est publiée sur le site Internet de la délégation CNE-UCL.